

## FORMER LES SAISONNIERS A LA TAILLE

€€ - *Partenariat indispensable - Depuis 3 ans*

### PARTENAIRES :

ADEFA, ANPE, ASSEDIC, FAFSEA, Conseil régional

### EN RESUME :

La **taille** est un travail saisonnier qui requière des compétences techniques particulières. Afin de réduire la pénurie de candidats, un **dispositif de formation** est organisé en **Languedoc Roussillon** (Hérault, Aude, Pyrénées Orientales) depuis plusieurs années.

Dans les **Pyrénées Orientales**, les entreprises arboricoles et viticoles sont sollicitées durant l'été pour évaluer les besoins à l'échelle du département. La première phase de cette opération consiste, en effet, à recruter les candidats pour la formation. Une information collective est organisée durant laquelle le dispositif et ses modalités d'application sont présentés au public. Une sélection est ensuite organisée en partenariat entre l'ADEFA et l'ANPE sur une plate-forme de vocation, procédé de « recrutement par simulation ». Cette technique permet de présélectionner des candidats non qualifiés en fonction de leurs habiletés, capacités à réussir dans ce travail. L'employeur choisit finalement un des candidats qui lui est proposé. Il a l'obligation morale, à la suite de la formation, d'engager le stagiaire pendant 4 mois au moins.

Ces formations par alternance « Centre/Entreprise » ont lieu en novembre et durent 3 semaines environ. Cette année, grâce à ce dispositif, 45 personnes sont en emploi pour la saison de taille, voir plus. Cette action bénéficie de plusieurs sources de financements qui varient selon le statut du candidat :

- bénéficiaire des Assedic, sa formation est financée par les Assedic (considéré comme stagiaire pendant la formation puis salarié ensuite)
- demandeur d'emploi non indemnisé (peut prétendre aux formations de la région)
- salarié dans une exploitation agricole, le FAFSEA prend en charge sa formation dans le cadre du plan inter entreprise

De plus en plus d'exploitants trouvent, par cette action, une réponse au manque de personnel qualifié. En ce qui concerne la formation, les professionnels la trouvent plutôt bien adaptée à leur demande. Le calendrier établi s'accorde avec les contraintes des exploitants en amont de la saison de taille. Afin d'être réactif aux attentes « Emploi/Formation » en fin de contrat, l'ADEFA suit les candidats durant la formation et pendant l'emploi. Globalement ce dispositif a pour but de qualifier des candidats saisonniers et d'allonger ainsi les périodes travaillées. Une grande partie des personnes formées réintègrent les exploitations l'année suivante pour tailler voir continuer la saison sur d'autres postes.

### CONTACTS :

- **ADEFA Pyrénées Orientales**

Mathieu BARASCUD 04.68.35.32.84